

## ARRÊTÉ DE RADIATION D'UN BÉNÉVOLE N°AR-RAD-20240828-01-OREMIS

Le Président de l'association

**Vu** les statuts de l'association ;

**Vu** le règlement intérieur de l'association ;

**Vu** le règlement intérieur du conseil d'administration ;

**Vu** la demande écrite en date du 27/08/2024 présentée par Mme Victoria GOUIN exprimant sa volonté non équivoque de démissionner ;

**Considérant** que rien ne s'oppose à ce qu'il lui soit donné satisfaction ;

### ARRÊTE

**Article 1** : La démission de Mme Victoria GOUIN, développeur web, est acceptée à compter du 29/08/2024.

**Article 2** : Mme Victoria GOUIN sera radiée des bénévoles à compter de cette date et perdra la qualité bénévole de l'association OREMIS

**Article 3** : Madame la cheffe de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressée.

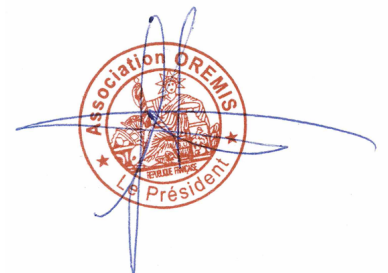
Ampliation adressée au :

- Service informatique pour exécution.
- Au conseil exécutif pour exécution.

Le 28/08/2024 à ISTRES

le Président.

M. Lucas VOLET



Le président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le conseil d'administration dans un délai d'un mois à compter de la présente notification.